

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 28 juin 2022, à 19 h 30, au Centre administratif de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente.

#### CA 2022-06-0159      TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2022-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

**IL EST PROPOSÉ** par Valérie Beaulieu et résolu :

**QUE** la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2022-2023 soit la suivante :


- les taux au kilomètre pour les frais déplacements ont été revus le 12 avril 2022 conformément au taux en vigueur par le Conseil du Trésor et qu'ils soient ajustés automatiquement s'il y a révision en cours d'année scolaire;
- 49 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 22 \$ pour le souper à l'intérieur du territoire;
- 54 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 27 \$ pour le souper à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 30 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu.

**QUE** la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* soit revue au cours de l'année scolaire 2022-2023.

*Adoptée à l'unanimité.*

Copie certifiée conforme,  
Rivière-du-Loup, le 30 juin 2022

La secrétaire générale,

  
Geneviève Soucy